

Mis en ligne sur le site internet le :
Affiché le :



Mairie de Montrottier
69770 MONTROTTIER
Département du Rhône

ARRETE DU MAIRE
N° AR2026-03

Nomination au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des membres non élus

Le Maire de MONTROTTIER, M. Jean-François POISSON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.123-4 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2026-19 du Conseil municipal de Montrottier en date du 2 avril 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les propositions faites par les différentes associations,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Sylviane COMBE,
- Madame Catherine DUNAUD-MARMOZ,
- Madame Karine LEGRAIN,
- Madame Madeleine POLLET,
- Madame Brigitte SECOND,

Article 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 3 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montrottier, le 23/04/2026

Le Maire,

Jean-François POISSON



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20260423-AR2026-03-AR
Date de réception préfecture : 23/04/2026